



Lycée français de Nairobi Denis Diderot

Argwings Kodhek Road, PO Box 47525 – 00100, Nairobi, Kenya
Tél: +254 20 243 77 15/5, Télécopie : +254 20 243 76 49
Courriel : infoprimaire@diderot.ac.ke



CONSEIL D'ÉCOLE 23/03/17

Ordre du jour

1. Lecture et approbation de l'ordre du jour, validation du compte-rendu du dernier conseil d'école
2. Calendrier scolaire 2017/2018
3. Projets et sorties du 2^{ème} trimestre
4. Questions diverses

Autres questions soumises au préalable par les membres du Conseil :

- Surveillance
- Transport

Documents Jointes :

La séance débute à 17h en présence :

- **des représentants de parents d'élèves :**

Madame Ngankam, Madame Babin, Madame Lebouchard, Madame Mary

- **de l'équipe pédagogique :**

Madame Kentaoui, M. Viers, Madame Latour, Mme Schmitt, Madame Morin Feid, Madame Mougnot, M. Kentaoui, M. Lagouche, Mme Chabal Madame Bastian, Mme Clotteau, Mme Ndungu, Mme Mukulu, M. Clavé, Mme Kariuki

- **des membres de la direction :**

Monsieur Schmitt, Monsieur Kopp

Excusés :,

Monsieur Fiévet, Mme Diaw, Madame Persichi, Madame Zueco

Absents : Madame Massouh, Madame Ducroix, M. Wu, Madame Ndayimutuye, Monsieur Yassine, Madame Tefera, Madame Koffi, M. Mpaka

1. Lecture et approbation de l'ordre du jour, approbation du PV

Le Président de la séance, Monsieur Kopp, annonce l'ordre du jour. Il sera secrétaire.

Le compte rendu du conseil d'école du 23 janvier est validé à l'unanimité.

2. Calendrier scolaire

Les règles relatives à l'élaboration du calendrier scolaire 2017-2018 sont rapidement rappelées en introduction :

- 36 semaines de cours réparties en 5 périodes équilibrées et entrecoupées de 4 périodes de vacances
- Le volume horaire à retenir est celui de l'école primaire
- Le volume horaire doit être élaboré entre 864 h (dans le cas d'un volume hebdomadaire de 24h pour les élèves) et 936 h (dans le cas d'un volume horaire de 26h pour les élèves). Dans le cas du lycée Denis Diderot, la semaine d'un élève du primaire est de 25h / semaine. Le volume annuel minimal doit donc être de 900 h (25 heures X 36 semaine).
- Le temps de travail des élèves ne doit pas être décompté dans le cas d'un jour férié situé dans une période de travail
- Une journée de cours ne doit pas excéder 5h30
- La journée de pré rentrée ne peut être antérieure au 1er septembre (en raison de la date de début de contrat des personnels nouvellement recrutés).

Le projet de calendrier scolaire dans la version votée par la commission calendrier scolaire prévoit :

- une première période de classe de 7 semaines de classe
- 13 jours de vacances à la Toussaint
- Une deuxième période de classe de 7.5 semaines de classe
- 17 jours de vacances pour les fêtes de fin d'année
- Une troisième période de classe de 7 semaines de classe
- Deux semaines complètes de vacances en février-mars - Une quatrième période de classe de 7 semaines de classe entrecoupées du Pont de Pâques (4 jours)
- Deux semaines complètes de vacances en avril-mai
- Une cinquième période de classe de 7.5 semaines de classe entrecoupées du Pont de Madaraka Day (3 jours)
- Le samedi 7 avril sera travaillé (journée pleine) et consacré à la fête du lycée
- La fin des cours est prévue le 4 juillet (7 juillet en France)

3. Projets pédagogiques

Le conseil d'école doit se prononcer pour un avis consultatif

Après explicitation des jours fériés comptabilisés et de la journée travaillée du 7 avril 2018. Un avis favorable est émis.

Conseil d'élèves

Au mois de février, un premier conseil d'élèves s'est déroulé avec des délégués de classe. Ces délégués ont pu relayer les questions et préoccupations de leurs camarades d'un niveau.

Ainsi, ils ont pu échanger avec le directeur, deux enseignants, la responsable des services généraux et un surveillant.

Les sujets traités : la cour d'école, la cantine et les toilettes.

Chacune des classes a pu faire des propositions d'amélioration de la vie quotidienne de l'établissement et comprendre certaines contraintes du vivre ensemble.

Les élèves ont pu voir qu'ils avaient eux-mêmes les réponses à certaines interrogations.

A l'issue de cette réunion, des aménagements de la cour ont été décidés avec la création d'un espace ombragé avec assises, extension de la cour devant l'infirmerie.

Des marquages au sol seront dessinés pour proposer davantage de jeux (proposition des CP), les CE2 vont eux travailler sur les affichages notamment pour les poubelles qui doivent être mieux utilisées.

Pour les toilettes, Madame Akhanchouf a pu décrire un système d'amélioration du nettoyage. Les CM2 doivent travailler sur une campagne d'affichage permettant de sensibiliser les utilisateurs.

Enfin, pour améliorer le problème du bruit à la cantine, les CM1 vont élaborer une charte.

Un prochain conseil d'élèves au mois de mai permettra d'évaluer l'avancée de ces sujets.

<p>4. Questions diverses</p>	<p>- Comment est organisée la surveillance à la maternelle et au primaire : nombre total de surveillants, nombres de surveillants en service simultanément aussi bien à la maternelle et qu'au primaire, quelle est la proportion d'élèves surveillés par rapport aux surveillants déployés?)</p> <p>L'établissement compte 16 surveillants parmi eux, 11 interviennent au niveau de l'école primaire. A chaque service de récréation (accueil, matin, reprise des cours, après-midi), 2 enseignants sont de service de surveillance.</p> <p>Au niveau de la Maternelle, les enseignants sont épaulés par 5 personnels (ASEM et surveillants).dans la cour à l'accueil du matin, 7 pour les récréations. Les surveillances sont établies pour une période. Il existe une rotation des postes occupés par chacun : surveillance de jeux, partie vélos, toilettes...</p> <p>Pour l'élémentaire outre les deux enseignants, 5 surveillants encadrent la cour pour des zones définies comprenant les toilettes. Par ailleurs, pour les récréations, la BCD est ouverte avec la présence de deux enseignants (Alice et un enseignant). L'ouverture de la BCD pendant les temps de pause permet une meilleure gestion des flux d'élèves contenus dans un espace restreint. La BCD a un grand succès pendant les récréations. Les propositions validées du conseil d'élèves visent à améliorer les possibilités des élèves lors des récréations et ainsi un meilleur encadrement.</p> <p>- Quels sont les résultats du questionnaire transport ?</p> <p>Une enquête transmise aux parents concernant le service de transport a été réalisée en ce début d'année. Certains membres de la commission se sont rencontrés hier pour prendre en considération les remarques soulevées par les familles. Madame Ayoub, Madame Picard pour le comité de gestion, Monsieur Fiévet directeur administratif et financier, Madame Langham responsable du service et Monsieur Kopp directeur du primaire ont pu apporter certains éléments de réponses qui seront prochainement communiqués. Certaines réponses sont spécifiques, concernant des points précis. Pour ces cas, Madame Langham contacte les familles directement.</p>
<p>Fin du Conseil</p>	<p>L'ordre du jour étant arrivé à son terme, la séance s'est terminée à 17h40.</p>